

## Les Cahiers des dix



# Les difficiles débuts de l'Université Laval

Philippe Sylvain, S. R. C.

Numéro 36, 1971

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1025288ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1025288ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sylvain, P. (1971). Les difficiles débuts de l'Université Laval. *Les Cahiers des dix*, (36), 211–234. <https://doi.org/10.7202/1025288ar>

## Les difficiles débuts de l'Université Laval

par PHILIPPE SYLVAIN, S. R. C.

L'Université Laval, qui fêtait son centenaire en 1952, n'a pas encore son histoire. Alors que la plupart des universités anglophones du Canada, même celles qui sont beaucoup plus jeunes que Laval, sont pourvues de monographies qui retracent leur passé, alors que l'Université de Montréal, qui fut la succursale de l'université québécoise jusqu'à 1920, se verra bientôt dotée d'un pareil avantage grâce aux soins de M. Léon Lortie, Laval attend toujours l'ouvrage qui mettrait en lumière le rôle unique qu'elle a joué au sein de la collectivité canadienne-française depuis plus d'un siècle.

Les initiatives destinées à combler cette lacune ne manquèrent certes pas. En vue de la préparation du centenaire, des comités furent créés en 1950 pour oeuvrer sous la direction de l'archiviste d'alors, l'abbé Arthur Maheux. Le personnel des archives fut augmenté. Il s'employa à dépouiller et à cataloguer une documentation accumulée, mais non encore classée, dans certains secteurs, depuis plusieurs années.

En dépit de cette conjugaison d'efforts, le grand oeuvre fut à peine entamé. Outre les pages que l'abbé Maheux consacra aux commencements et aux fondateurs de l'Université Laval, et les articles, dus à des plumes diverses, concernant les réalisations de chacune des facultés, qui parurent dans la revue de l'université, seuls *l'Historique de la faculté des arts (1852-1902)*, présenté comme thèse de maîtrise en histoire, en février 1952, par l'abbé Honorius Provost, et *l'Histoire de la faculté de médecine*, que M. Charles-Marie Boissonnault fit paraître l'année suivante, constituent les aperçus assez complets sur le passé de ces deux facultés.

Mais il nous manque toujours l'étude d'ensemble qui dégagerait les étapes cardinales, les aspects socio-économiques du développement de l'institution, les tendances idéologiques au sein du personnel et les défis pédagogiques et culturels que durent assumer nos prédécesseurs, bref les lignes de force et les accidents qui ont infléchi dans telle ou telle direction l'histoire de l'Université Laval, et qui rappellerait à une postérité oublieuse le mérite des hommes qui ont travaillé au sein de ses structures.

Sorte de microcosme québécois, l'Université Laval a été à la fois cause et conséquence de ce qu'était la société canadienne-française. Elle fut et elle reste à notre image et à notre ressemblance. La connaître davantage nous aidera à comprendre ce que nous avons été. Les pages qui suivent s'emploieront à indiquer les tractations qui aboutirent à son établissement. Le caractère laborieux de ces négociations laisse entrevoir l'âpreté des dissensions politico-religieuses qui bientôt se cristalliseront autour des pôles Montréal-Québec.

\* \* \*

Les directeurs du Séminaire de Québec obtiennent, le 8 décembre 1852, une charte royale qui leur permet de dispenser l'enseignement universitaire : « Et qu'outre les pouvoirs et privilèges possédés par eux jusqu'à présent, lit-on au paragraphe 8 de ce document, et dont ils ont joui en leur susdite capacité comme Corps distinct, ils aient, possèdent et fassent valoir les droits et privilèges d'Université tels que mentionnés ci-après, pour l'éducation et l'instruction de la jeunesse et des étudiants ès Arts et dans les autres faculés (...) <sup>1</sup> ».

Ici nous devons nous demander pourquoi le Séminaire de Québec, de préférence à un autre collège, se voit gratifié d'un tel privilège, et en 1852.

---

1. ASQ, Univ. 100 - W. — Aux Archives du Séminaire de Québec, les pièces classées dans les cartons intitulés *Université 100* et les suivants, pièces qui concernent le premier demi-siècle de l'Université Laval, ont été rassemblées en ordre chronologique par Mgr Thomas-Etienne Hamel, qui fut recteur de 1871 à 1880 et de 1883 à 1886, puis archiviste de 1888 à 1904.

Deux sortes de facteurs jouèrent dans la fondation de l'Université Laval: des facteurs proprement locaux et des facteurs qui ressortissent à un contexte plus vaste, c'est-à-dire la vitalité religieuse et intellectuelle qui, surgie des ruines accumulées par la Révolution française, anime le catholicisme européen et se manifeste par la renaissance ou la fondation d'instituts religieux, d'écoles, de collèges et finalement d'universités.

Voyons d'abord les facteurs d'ordre local. La question universitaire était agitée au Canada français depuis 1770<sup>2</sup>. Qu'il nous suffise de mentionner les projets suivants de fondation d'université: celui du *Royales George College* en 1770, ceux de lord Dorchester, de Simon Sanguinet et du Séminaire de Montréal en 1790, et enfin ceux qui s'amorcèrent durant la décennie 1840-1850: un projet clérical visant à établir une université catholique et l'objectif que caressait le groupe libéral de créer un jour à Montréal une université à direction laïque et dont on voit poindre l'idée au sein de l'Institut canadien dès 1847.

La reprise au Parlement du Canada-Uni de la discussion relative à l'utilisation des biens des Jésuites permettra au clergé de révéler au public et au gouvernement l'extrême intérêt qu'il porte à la question universitaire. Mgr Bourget, qui a obtenu le retour des Jésuites au Canada en 1842, a le dessein d'affecter une partie du revenu de ces biens à l'établissement d'un collège qui se transformerait en université, dont les Jésuites auraient « l'entière direction » et qui fonctionnerait suivant un plan élaboré par le recteur de l'université de Louvain. C'est ce qu'affirmait en 1874 l'ancien supérieur des Jésuites montréalais, le père Félix Martin, qui ajoutait: « L'idée d'Université poussée toujours par Mgr Bourget, et en notre faveur, avait suscité à une époque des explications et des plaintes de la part du Séminaire de Québec<sup>3</sup>. »

Dans un document intitulé *Projet d'établissement d'éducation à faire, si les Bien des Jésuites sont remis à l'Eglise catholique du*

2. Léon Pouliot, « L'enseignement universitaire catholique au Canada français, de 1760 à 1860 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XII, no 2 (septembre 1958), p. 155-169.

3. Georges-Émile Giguère, *La restauration de la Compagnie de Jésus au Canada, 1839-1857*, thèse de doctorat en histoire, Université de Montréal, 1965, p. 381-382.

Canada, les évêques déclarent, en janvier 1845, que le clergé catholique offrirait alors « aux classes industrielles et élevées de sa communion », « un enseignement semblable (à celui de Louvain), dans le même but et par les mêmes moyens <sup>4</sup> ».

Mais les réclamations épiscopales se heurtèrent à une fin de non-recevoir et le projet de la future université dut attendre des circonstances plus propices. « Espérons, écrivait alors Mgr Bourget, que la Divine Providence, après nous avoir fait passer ce mauvais temps, nous fera arriver à des jours plus sereins, et qu'elle suscitera des hommes justes, qui rendront à chacun ce qui lui appartient <sup>5</sup> ».

A la même époque, les libéraux commencent à se préoccuper, eux aussi, de la possibilité d'inaugurer à Montréal un enseignement supérieur. L'Institut canadien, fondé en décembre 1844, souhaite mobiliser toute la jeunesse afin de créer un foyer de patriotisme et de culture: « Les fondateurs de cette association, écrit un journaliste, n'ont en vue que de réunir toutes les classes et de répandre autant que possible les lumières parmi elles, sans distinction <sup>6</sup> ».

Le journal qui lui sert d'organe, *l'Avenir*, dont le premier numéro paraît le 16 juillet 1847, déplore l'absence d'une université francophone au Canada: « En dehors des collèges et des écoles élémentaires, souligne un collaborateur, il n'existe aucune institution, si j'en excepte l'école de médecine de Montréal, où la jeunesse puisse se former soit pour les professions libérales, soit pour les arts, soit pour le commerce, soit pour les métiers <sup>7</sup> ».

La future université devrait être laïque, car « si la partie morale de l'enseignement, soutient-on, appartient aux ministres de la religion, celle de la partie instructive appartient à la patrie, cette grande réunion de tous les intérêts <sup>8</sup> ».

---

4. Univ. 100 - G, p. 2-3.

5. Cité par L. Pouliot, loc. cit., p. 165 : Mgr Bourget à l'abbé C.-F. Cazeau, 28 juillet 1847.

6. *Minerve*, 3 novembre 1845.

7. *Avenir*, 21 août 1847.

8. *Avenir*, 4 décembre 1847.

Les élites du Canada français reconnaissent donc unanimement, vers 1850, la nécessité d'une université, alors que la population anglophone dispose déjà sur le territoire du Canada-Uni de cinq établissements d'enseignement supérieur : King's College, qui deviendra l'Université de Toronto, depuis 1827 ; McGill College à Montréal depuis 1829 ; Victoria College à Cobourg depuis 1841 ; Queen's College à Kingston depuis 1842 et Bishop's College à Lennoxville depuis 1845.

Mais qui prendra l'initiative d'une pareille fondation ? Les libéraux groupés autour de l'Institut canadien ou bien des clercs qui dirigent des institutions déjà solidement établies, capables, de par leurs ressources en hommes et en argent, de réaliser le projet longuement caressé ? Par le seul effet du nombre, de l'influence et de l'organisation, il est d'emblée évident que le clergé devancera facilement l'Institut canadien, dont la cohésion est déjà minée par des querelles idéologiques qui, dès 1858, installeront dans le bloc libéral une fissure irrémédiable et fatale, prélude à la désagrégation qui culminera avec l'affaire Guibord.

\* \* \*

Déjà fortement incité, sur le plan local, à réaliser une université francophone, le clergé ne pouvait qu'être encouragé à aller de l'avant par l'exemple de la Belgique, de l'Irlande et de la France, où des établissements universitaires avaient surgi, grâce précisément aux efforts d'ecclésiastiques qui voulaient redonner à l'Eglise le rang qu'elle occupait en Europe dans le monde intellectuel avant la Révolution française.

Nous avons vu que les évêques canadiens avaient les yeux fixés sur Louvain comme sur le modèle d'une université catholique. Supprimée par le gouvernement révolutionnaire en 1797, l'antique université avait été rétablie par les évêques belges, grâce à la liberté de l'enseignement accordée par le gouvernement de la Belgique indépendante, d'abord à Malines en 1834, puis à Louvain, dans l'ancien centre universitaire brabançon, en septembre 1835. L'archevêque Engelbert Sterckx avait proposé l'abbé Xavier De Ram comme recteur. Dis-

ciple de La Mennais, De Ram alla chercher en France et en Allemagne des professeurs mennaisiens. Il songea même un moment à inviter La Mennais lui-même à donner des cours ou des conférences à la nouvelle université. Après la publication des encycliques *Mirari Vos* en 1832 et *Singulari Nos* en 1834, qui réprouvaient les thèses mennaisiennes, De Ram reçut l'ordre de s'en tenir aux directives pontificales. Mais tout au long de son rectorat, jusqu'à sa mort en 1865, les tendances catholiques libérales persistèrent au sein du corps professoral, à telle enseigne que le biographe du cardinal Sterckx, Mgr Aloïs Simon<sup>9</sup>, a pu écrire que « tout était imprégné de libéralisme à Louvain »<sup>10</sup>.

Or le premier recteur de Laval, l'abbé Louis-Jacques Casault, dans la tournée européenne qu'il fit en 1852 pour étudier sur place les mécanismes du bon fonctionnement d'une université, s'attarda à Louvain auprès de Mgr De Ram. Il s'établit alors entre les deux universités catholiques, la belge et la canadienne, des contacts qui ne furent sans doute pas étrangers à l'attitude « libérale » qu'adoptèrent les dirigeants de l'Université Laval.

Une autre université catholique avait attiré l'attention de nos évêques, celle de Dublin, dont la fondation avait été décidée en 1850 conformément aux vœux de la Propagande et dont le rectorat avait été confié par l'épiscopat irlandais, en 1851, à l'illustre Newman<sup>11</sup>, qui souhaitait établir en Irlande un nouvel Oxford à l'usage des catholiques de langue anglaise. Écrivant à Mgr Turgeon, le 3 mai 1851, Mgr Bourget voyait dans l'exemple irlandais le prototype d'une université authentiquement catholique, dégagée de toute ingérence gouvernementale et protestante<sup>12</sup>.

Mais c'est naturellement du côté de la France que se tournaient les regards canadiens. A partir de 1840, la bataille est engagée par les catholiques en vue de l'obtention de la liberté de l'enseignement secondaire. Le résultat en sera la célèbre loi Falloux, votée en 1850.

9. *Le Cardinal Sterckx et son temps (1792-1867)*, 2 vol., Wetteren, 1950.

10. Aloïs Simon, *L'hypothèse libérale en Belgique*, Wetteren, 1956, p. 99.

11. Roger Aubert, *Le pontificat de Pie IX (1846-1878)*, nouvelle édition, Paris, 1963, p. 156.

12. ACAM, *Registre des lettres de Mgr Bourget (désormais RLB)*, vol. VI, p. 495-496.

Quant à l'enseignement supérieur catholique, il ne sera vraiment libre de fonder des établissements que vingt-cinq ans plus tard.

Mais Mgr Denys-Auguste Affre, archevêque de Paris de 1840 à 1848, soucieux de la rénovation des sciences religieuses qu'exigeait le progrès constant des sciences profanes dans un esprit étranger, voire hostile à l'Église, créa l'École des hautes études ecclésiastiques, qu'il établit dans le monastère des Carmes, rue de Vaugirard, en 1845. Ce fut l'«École des Carmes» avec trois sections prévues: lettres, sciences et théologie. Newman salua avec ferveur ce qui lui parut, à bon droit, le germe d'une université catholique<sup>13</sup>.

Louvain, Dublin et Paris, autant d'initiatives heureuses qui avaient débouché sur des réalisations admirables. Le clergé de Québec ou de Montréal ne pourrait-il pas, à son tour, fonder un établissement qui serait leur digne pendant en terre canadienne ?

\* \* \*

Trois institutions pouvaient aspirer à constituer l'embryon d'une future université: le Séminaire Saint-Sulpice et le Collège Sainte-Marie à Montréal, et le Séminaire de Québec.

Le Séminaire Saint-Sulpice possédait une longue expérience en éducation et des biens considérables, mais les tendances gallicanes qui se manifestaient dans son personnel, en grande partie français, et ses relations difficiles avec le chef du diocèse l'écartaient d'un tel projet.

Restait à Montréal le Collège Sainte-Marie. Peu avant son décès, le 19 avril 1840, Mgr Lartigue avait insisté auprès de son coadjuteur: « Introduire les Jésuites dans ce diocèse, ce serait un service immense rendu à la religion. » En rapportant ces paroles au général des Jésuites, le père Jean Roothaan, Mgr Bourget dans sa lettre du 24 août 1840, les reprenait à son compte: « J'espère, mon révérend Père, que je ne mourrai pas sans avoir la douce consolation de voir établis dans ce diocèse les enfants de saint Ignace, les frères de saint François Xavier et les descendants des Pères

---

13. R. Limouzin-Lamothe et J. Leflon, *Mgr Denys-Auguste Affre, archevêque de Paris*, Paris, 1971, p. 185-187.



Brébeuf, Lalemant, Jogues et autres qui ont tant illustré notre pays par leurs souffrances<sup>14</sup>. »

Ce n'est que deux ans plus tard, en mai 1842, que les premiers Jésuites arrivaient à Montréal sous la direction du père Pierre Chazelle, qui avait prêché la première retraite sacerdotale à Montréal en août 1839. Le 31 juillet 1844, le père Chazelle cédait le supérieurat au père Félix Martin<sup>15</sup>.

Parmi les projets qui devaient être entrepris par l'ordre restauré au Canada figurait, en premier lieu, la fondation d'un collège: « C'est l'oeuvre principale de la Compagnie, écrivait le père Chazelle à Mgr Bourget, le 11 juin 1842, celle pour laquelle nous venons ici. Nous ne devons pas le perdre de vue<sup>16</sup>. »

De son côté, le père Félix Martin affirmait que l'évêque de Montréal « n'a(vait) qu'un désir soutenu à notre égard; c'(était) de nous voir occupés d'éducation d'une manière ou d'une autre. Nous ne (pouvions) en douter<sup>17</sup>. »

Donc uniformité absolue de vues entre le supérieur des Jésuites et Mgr Bourget, qui espérait pourvoir à la fondation d'un collège qui se muerait en université grâce aux revenus des biens des Jésuites. Il en faisait état dans sa lettre du 24 août 1840 au père Roothaan: « Vous avez ici de grands biens qui, à la vérité, sont entre les mains de notre gouvernement, mais qui n'y sont, je crois, qu'en dépôt. Car certains traits de Providence qui ont lieu à l'égard de ces biens, depuis qu'ils sont passés en ces mains étrangères, donneraient à espérer qu'ils vous seraient rendus si vous étiez sur les lieux<sup>18</sup>. »

Mais l'évêque fut cruellement déçu dans son attente. Si, en dépit de maintes traverses, le Collège Sainte-Marie fut fondé en 1848, il ne disposait pas des ressources financières du Séminaire de Québec. De guerre lasse, Mgr Bourget, qui voyait avec cons-

14. Cité par Georges-Emile Giguère, « Restauration de la Compagnie de Jésus au Canada », *La Société Canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 36 (1989), p. 72.

15. Paul Desjardins, *Le Collège Sainte-Marie de Montréal*, 2 vol., Montréal, 1940-1945, t. I, p. 18-30.

16. Cité par P. Desjardins, *ibid.*, p. 21

17. *Ibid.*, p. 30.

18. Cité par Giguère, *loc. cit.*, p. 72.

ternation les jeunes gens de son diocèse s'inscrire à des universités anglophones et protestantes pour terminer leurs études, se tourna vers l'archevêque de Québec, Mgr Pierre-Flavien Turgeon, à qui il écrivait le 31 mars 1851 :

Pourrait-on refuser au Bas-Canada ce que l'on a accordé au Haut ? Le Gouvernement ne serait-il pas forcé, par la nécessité des choses, de nous accorder les privilèges ordinaires aux universités, lorsque l'on ne lui demanderait aucuns fonds provinciaux pour la dotation de notre institution, qui nous mettrait sur le pied d'égalité avec McGill's (sic) University et Queen's College ? Je crains que les laïques ne s'emparent plus tard, ici comme en France, de l'éducation ; ne serait-elle pas une raison puissante pour nous de travailler du moins à réaligner ce projet ? Ne serait-elle pas aussi pour les Séminaires et Collèges un urgent motif de s'entendre à l'amiable entre eux, pour n'être pas exposés au monopole universitaire ? N'est-il pas certain que le Séminaire de Québec serait, *plaudentibus omnibus*, choisi pour être l'Université Catholique de notre Amérique Britannique ? Quelle force nous aurions dans une pareille institution, après que nous en aurions obtenu, comme de droit, la sanction pontificale<sup>19</sup> ?

Si Mgr Bourget laissait le soin au Séminaire de Québec de fonder une université, il ne négligeait pas pour autant la région de Montréal. D'après lui, la future université, qu'il voulait provinciale, serait davantage une association groupant les différents collèges de la Province sous la juridiction de tous les évêques qu'une institution autonome affiliant des collèges. Une année plus tard, dans une lettre à l'archevêque de Québec, il explicitait le plan auquel il avait d'abord songé : « Nos vœux les plus ardents étaient ici de former une Université dont la tête aurait été le Séminaire de Québec et dont les membres auraient été nos divers Collèges, que nous aurions ainsi rehaussés en les rendant Collèges Universitaires<sup>20</sup>. »

Informé du plan de Mgr Bourget par Mgr Turgeon, le conseil du Séminaire de Québec adopta la résolution suivante dans sa réunion du 4 avril 1851 :

19. Cité par Honorius Provost, *Le Séminaire de Québec... Documents et biographies*, Québec, 1964, p. 338-339.

20. RLB, VII, p. 301 : Bourget à Turgeon, 4 mai 1852.

Que le Séminaire partage les craintes exprimées par Mgr. de Montréal par rapport à l'établissement d'une Université laïque et aussi son opinion quant aux résultats qu'aurait celui d'une université catholique ; que, pour ce qui le regarde, tout ce qu'il peut dire pour le présent, c'est que Nos Seigneurs les Evêques le trouveront toujours disposé à faire ce que pourra exiger de lui le bien de la religion et du pays<sup>21</sup>.

Le 10 avril, Mgr Turgeon répondait à Mgr Bourget qu'il était prêt à soumettre la question universitaire aux évêques de la province ecclésiastique, c'est-à-dire ceux de Montréal, de Bytown, de Kingston et de Toronto, lesquels se réuniraient à l'été, lors du premier concile provincial du Canada, et à consulter les ministres catholiques au sujet d'une loi concernant l'éventualité de la fondation d'une université: « Les membres catholiques devraient être flattés d'ouvertures que nous leur ferions à ce sujet. »<sup>22</sup>

Pour en préparer l'étude au concile, Mgr Bourget demanda au supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, l'abbé Joseph-Sabin Raymond, de confier à son subordonné, l'abbé Isaac Désaulniers, le soin d'examiner les statuts de l'université de Louvain: on aurait ainsi une idée du travail qu'exigerait la mise sur pied d'une université catholique pour toute l'Amérique Britannique ». Dublin pourrait également servir de modèle<sup>23</sup>.

En juillet, quand Mgr Bourget aborda la question devant l'assemblée des supérieurs et des directeurs de collèges, le père Félix Martin fit observer qu'il fallait « des éléments sans lesquels un tel établissement échouerait ». Il lui semblait « bien difficile de réunir ici tous ces éléments ». D'autres membres de l'assemblée proposèrent une « union avec les laïques ». Et le secrétaire de conclure le procès-verbal de la réunion par ce seul mot: « Indécision »<sup>24</sup>.

Le premier concile provincial, qui se réunit en août 1851, approuva tout simplement le principe de l'établissement d'une uni-

21. Provost, *op. cit.*, p. 339.

22. Archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal (désormais ACAM) 295.101 — 851.37.

23. RLB, VI, p. 445-446: Bourget à Raymond, 20 mai 1851.

24. « Sommaire des procédés d'une assemblée des Supérieurs et Directeurs des Communautés enseignantes du diocèse de Montréal tenue à l'Evêché le 30 juillet, sous la présidence de Mgr de Montréal. » ACAM 871.000 — 1839-1876.

versité catholique. Il résuma en une phrase sa politique sur l'éducation : « Nous ferons notre possible pour que les catholiques, conformément à leur droit, jouissent de leurs écoles propres aussi bien que de leurs collèges et de leurs universités<sup>25</sup>. »

La question universitaire semblait donc remise *sine die*.

\* \* \*

Mais le projet, dont l'idée avait été lancée par l'évêque de Montréal, mûrissait lentement à Québec. Au début de 1852, il était clair que les directeurs du Séminaire, après avoir supputé les ressources dont ils disposaient en argent et en hommes, songeaient de plus en plus sérieusement à la fondation d'une université, mais, réalistes et se défiant sans doute du dessein grandiose de l'évêque de Montréal, ils en étaient venus à la conclusion qu'une telle institution, pour avoir quelque chance d'avenir, devait débiter modestement et ne dépendre que d'une seule autorité, celle de l'archevêque de Québec. Dans leur pensée, il n'était pas question d'une université provinciale soumise à la juridiction des évêques de la province ecclésiastique, mais d'une université diocésaine rattachée directement au Séminaire de Québec et dont le chef suprême serait l'archevêque.

Ce dessein devait se préciser au cours des tractations amorcées, en janvier 1852, par la lettre de Mgr Turgeon à Mgr Bourget :

J'ai tout lieu de croire que Votre Grandeur n'a pas renoncé au projet d'établissement d'une université catholique. Or voilà le moment de s'occuper activement de cette grave et importante affaire au sujet de laquelle nous avons besoin de l'intervention de la législature. Je rappelle à Votre Grandeur que le Séminaire de Québec est prêt à accepter la part qu'on lui a déjà offerte dans cet établissement et je crois pouvoir ajouter qu'il prendra la chose à coeur et qu'il est suffisamment pourvu de sujets pour le faire réussir<sup>26</sup>.

25. « . . . Nobis vero nihil non emolendum erit, ut catholici, jura sua retinentes, scholis sibi propriis sicut et collegiis, universitatibusque, in totâ nostrâ provinciâ fruantur. » Extrait du décret XV du premier concile provincial de Québec, août 1851. Univ. 100-Q.

26. ACAM 820.001 — 852.1.

A la réception d'une seconde lettre du même, le 3 février, Mgr Bourget rassurait son correspondant : « Je suis prêt à souscrire à tout projet d'établissement d'une Université à Québec. Personne plus que moi désire que le Séminaire de la Ville Métropolitaine soit le centre de cette grande oeuvre <sup>27</sup>. »

Toutefois, autant l'évêque de Montréal avait été ardent, l'année précédente, à pousser de l'avant son projet d'une université catholique provinciale, autant il semblait maintenant se désintéresser de sa réalisation. C'est que la loi du 30 août 1851, qui avait été votée en vue de « pourvoir à l'établissement d'une école normale » <sup>28</sup>, le préoccupait au plus haut point : le gouvernement ne donnerait-il pas suite à cette loi en établissant une école normale mixte, où élèves catholiques et protestants se coudoieraient ? Il confiait ses inquiétudes à l'archevêque de Québec en lui expliquant qu'il existait désormais « un besoin plus pressant » que celui d'une université : c'était « celui d'une bonne école normale » : « Votre Grandeur ne trouve-t-elle pas que le Gouvernement est mystérieux dans ses opérations au sujet de cette Institution <sup>29</sup> ? »

De son côté, le Séminaire de Québec mesurait l'ampleur de la tâche qu'il aurait à s'imposer si l'on s'arrêtait à la fondation d'une université provinciale dont il serait seulement « le centre », selon Mgr Bourget, et il prévoyait les difficultés qui ne manqueraient pas de surgir de la part des collèges rivaux. Le supérieur de l'institution, l'abbé Louis-Jacques Casault, se fit l'interprète auprès de l'archevêque des réticences du conseil, qui s'était réuni le 19 mars :

Tous les Directeurs du Séminaire sont persuadés que l'existence d'une université catholique dans le pays serait une chose excellente pour la gloire de Dieu ; mais ils ne sont pas aussi sûrs que le bien de la religion et celui de notre maison demandent que ce soit le Séminaire de Québec qui devienne cette université. Ils ne peuvent se cacher qu'avec des moyens pécuniaires assez bornés, un personnel insuffisant même pour l'oeuvre dont ils sont maintenant chargés, il leur serait impossible d'ici à bien longtemps, sans une protection toute particulière

27. RLB, VII, p. 157 : Bourget à Turgeon, 11 février 1852.

28. André Labarrère-Paulé, *Les instituteurs laïques au Canada français, 1836-1900*, Québec, 1965, p. 145.

29. RLB, VII, p. 233 : Bourget à Turgeon, 30 mars 1852.

de Dieu, de remplir les devoirs que leur imposerait le grand nom d'université. De plus, si le projet s'effectue, ils le savent, ce ne sera qu'avec une grande opposition : des intérêts rivaux se croiront lésés ; la préférence accordée au Séminaire sur les autres collèges du pays, froissera certains sentiments d'amitié et de reconnaissance ; enfin, des intérêts de localité feront qu'il n'y aura peut-être que les citoyens de Québec qui estimeront l'université bien placée chez nous. (...)

Mais que, si Nos Seigneurs les Evêques de la province, après avoir considéré le projet, jugent que, dans l'intérêt de la religion, il est à propos que le Séminaire devienne université, non seulement nous y consentirons, mais que nous ferons encore, pour répondre à leur désir, tous les efforts que pourront nous permettre les moyens que nous avons à notre disposition<sup>30</sup>.

Mgr Turgeon n'avait besoin que de cette assurance pour solliciter de nouveau l'appui de l'évêque de Montréal, à qui il écrivait le 22 mars : « Nous ne pouvons point agir isolément ; nous ne devons point nous exposer à être accusés de prétentions inconvenantes. Votre Grandeur comprend tout cela, je ne doute pas, et elle sait que si nous avons quelque démarche à faire auprès de la Législature, la qualité d'agents au nom de toute la Province nous conviendrait mieux encore que celle de moteurs de la mesure<sup>31</sup>. »

« Le projet de l'Université catholique est toujours vivant dans mon cœur », lui répondait Mgr Bourget une semaine plus tard. Comme preuve de son intérêt renouvelé pour la question universitaire, il confiait à son correspondant qu'il avait prié son coadjuteur, Mgr Jean-Charles Prince, délégué à Rome avec le chanoine Joseph La Rocque pour présenter à Pie IX les « Actes du premier concile ecclésiastique », « de se bien mettre au courant de l'organisation et administration de quelques-uns des grands corps universitaires d'Europe et surtout de Rome ».

Ce qui révèle bien que Mgr Bourget tenait toujours à son idée d'université provinciale sous la juridiction des évêques, c'est qu'il ajoutait : « A la première réunion des Evêques de la Province, qui se fera ici, je me propose de faire mes suggestions<sup>32</sup>. »

30. Univ. 100-T.

31. ACAM 295.101 — 852.9.

32. Univ. 100-T.

Mais à Québec on s'était déjà résolument engagé dans la réalisation d'un plan plus modeste et davantage réaliste. Sans doute les universités catholiques de Louvain et de Dublin étaient-elles sous la direction immédiate des évêques. Ce régime pouvait convenir à des territoires restreints comme la Belgique et l'Irlande, mais serait d'une application quasi impossible au Canada à cause des distances et des difficultés de communication. Quoi qu'il en soit, les autorités du Séminaire de Québec étaient brusquement sorties de l'expectative où elles se cantonnaient depuis le début des pourparlers entre les chefs des deux diocèses de Québec et de Montréal pour mener à son terme un projet bien défini. Le rôle de l'évêque de Montréal va maintenant se borner à commenter les différentes phases de la réalisation québécoise.

\* \* \*

Dans un travail, intitulé « Quelques réflexions sur la lettre de Mgr de Montréal à Mgr l'Archevêque en date du 30 mars 1852 », le supérieur du Séminaire de Québec, l'abbé Louis-Jacques Casault, écrivait :

Mgr de Montréal paraît tenir à l'idée du grand établissement universitaire, unique pour toute la province et dont tous ou la plupart des collèges existants feraient sans doute partie.

Or, après y avoir sérieusement réfléchi, on s'est convaincu ici que la réalisation d'un semblable projet rencontrerait de très grandes difficultés et peut-être même des obstacles insurmontables, et que cependant, si elle s'effectuait, il n'en résulterait pas plus de bien pour la religion que n'en pourrait produire un établissement beaucoup plus restreint sous tous les rapports.<sup>33</sup>

Puis il développait les raisons qui incitaient le Séminaire de Québec à fonder une université qui, contrairement au plan de Mgr Bourget, serait diocésaine et sous la seule autorité de l'archevêque de Québec.

Le 12 avril, Mgr Turgeon communiquait à Mgr Bourget son « projet d'établissement d'une université catholique à Québec ». L'archevêque se bornait à reproduire presque mot pour mot les « réflexions » de l'abbé Casault.

33. Univ. 100-X.

Il ne pouvait plus être question, écrivait l'archevêque, d'« un grand établissement universitaire, unique pour toute la Province », et cela, pour un certain nombre de raisons. La première, c'est que le gouvernement impérial, « voyant certainement dans ce projet des Evêques de cette Province une imitation de ce que font maintenant bien contre ses vues les Evêques d'Irlande, ne serait pas du tout disposé à accorder une Charte à l'Université Provinciale ».

Le gouvernement local, d'autre part, avec sa majorité protestante, serait encore moins favorable à la reconnaissance d'une université catholique: « Si l'on veut se faire une idée des obstacles qu'on aurait à surmonter pour obtenir une charte royale, ou un acte de notre législature, que l'on se rappelle que, dans le royaume si catholique de la Belgique, les Evêques, après avoir tenté de faire incorporer leur Université de Louvain, y ont renoncé effrayés par le tapage qu'occasionnerait leur demande. »

Deuxième raison. La population anglophone protestante, étonnée de l'ampleur du projet d'un établissement si considérable en faveur des catholiques et n'ayant aucune institution semblable à lui comparer, s'opposerait de toutes ses forces, ici et en Angleterre, à la réalisation de ce projet.

Troisième raison. Le Séminaire manquait des ressources en argent et en personnel pour mettre sur pied un tel établissement. Car l'on peut assurer que la fondation d'une université provinciale se révélerait une tâche plus ardue qu'elle ne l'avait été en Belgique et en Irlande. Dans ces pays, le problème d'affiliation de nombreux collèges ne s'était pas présenté. Les évêques belges disposaient de ressources plus abondantes et leur rôle s'était borné à rétablir une institution qui était florissante avant la Révolution française. Si l'Irlande était moins bien pourvue que la Belgique, elle était néanmoins beaucoup mieux nantie que le Canada français.

Quant au processus à suivre pour obtenir une charte, le Séminaire s'adresserait à la reine: « Il est à remarquer que cette charte serait préférable à un acte du Parlement provincial, parce qu'elle vaudrait pour tout l'empire britannique. Elle ne devrait



renfermer qu'un petit nombre de dispositions, de manière à ce qu'on eût plus tard toute la liberté désirable pour accommoder l'établissement aux circonstances. »

Le gouvernement local serait ensuite prié, en temps opportun, de confirmer cette charte et d'accorder à l'institution le droit de recevoir des dons et des legs jusqu'à un montant suffisant pour la dotation des chaires.

Bien que la charte ne fit pas expressément mention de l'affiliation des collèges, l'université ne serait pas réservée aux seuls étudiants du Séminaire de Québec, mais ses privilèges incluraient tous les collèges de la province. « Comme cette institution, poursuivait Mgr Turgeon, n'aurait point le monopole du haut enseignement, elle ne serait point un obstacle à ce qu'il s'établît plus tard d'autres institutions semblables, partout où le bien de la religion le requerrait. »

Finalement on adresserait une supplique au souverain pontife pour que l'université fût autorisée à conférer les degrés en théologie. L'archevêque demanderait à tous ses suffragants de signer cette requête<sup>34</sup>.

\* \* \*

Mgr Bourget et tous ceux qui y étaient directement concernés à Montréal s'empressèrent d'étudier le plan de Québec. Le chanoine Pierre-Adolphe Pinsonnault, futur évêque de London puis de Sandwich, ultramontain impétueux s'il en fut, rédigea ses « Observations sur l'Université ».

Le Séminaire de Québec devrait s'engager à bannir tout relent de gallicanisme dans son enseignement théologique. Il faudrait prendre les mesures nécessaires pour qu'il n'y ait pas ingérence gouvernementale dans l'administration de l'institution. L'affiliation des collèges devrait être précisée. D'une façon générale on devrait revoir la rédaction des différents articles pour en rendre la signification plus claire: « Il est bon de prévoir l'avenir et de prendre des mesures actuellement pour éviter plus tard toutes difficultés et toute dissension. »

34. ACAM 820.001 — 852.5.

Enfin, et cela était d'une grande importance, « il semble que l'Évêque de Montréal ne devrait pas donner son assentiment, ni rien signer, avant d'avoir des garanties plus explicites pour faciliter l'érection d'une Université dans son Diocèse, quand on jugera expédient de le faire ». En somme Montréal avait un tel besoin d'une université qu'« on pourrait examiner s'il ne serait pas convenable de faire des démarches pour établir simultanément une Université dans les deux Diocèses <sup>35</sup> ».

Le 21 avril, Mgr Bourget faisait parvenir l'essentiel des délibérations montréalaises à Mgr Turgeon. Il admettait qu'il était raisonnable d'abandonner la conception d'une université provinciale. Il ne fut toutefois pas d'accord pour passer d'abord par Londres et par le parlement du Canada-Uni:

Nous croyons que, pour le moment, il vaudrait mieux établir l'Université sans le concours du Gouvernement et sur la seule base de l'autorité ecclésiastique. Une Bulle nous suffirait sans *Bill*. Par ce moyen nous ne serions entravés ni par le Gouvernement, qui n'est pas trop de bonne humeur, ni par la Chambre dont on ne saurait pressentir les dispositions, ni par nos frères séparés, qui se montrent hostiles au Catholicisme, surtout quand il s'agit d'éducation. Nous croyons que l'Université, une fois organisée et en bonne opération, tous ces gens-là nous viendraient en aide, ou du moins ne feraient pas d'opposition à sa reconnaissance civile.

Faisant siennes les observations du chanoine Pinsonnault, l'évêque de Montréal insistait sur la rédaction d'une constitution « dans laquelle seraient clairement définis les règles, devoirs, droits, pouvoirs et privilèges de la nouvelle Université, pour son bon fonctionnement, et aussi les avantages qu'elle offrirait aux Collèges qui se placeraient sous son contrôle ».

En conclusion, il se montrait aussi fermement ultramontain que Pinsonnault :

Nous croirions nécessaire de convenir avant tout que l'enseignement théologique ne sera pas gallican, mais que l'on s'attachera de coeur et d'âme à la Ste Eglise Romaine. Car de là

35. ACAM 820.001 — 852.7.

coulent les eaux pures des bonne doctrines, et on est sûr du succès quand on bâtit sur Pierre. Nos théologies sont toutes plus ou moins entachées de gallicanisme. L'établissement d'une Université, sous l'autorité pontificale, serait une occasion favorable pour purger notre école de ce vieux levain qu'aujourd'hui l'Église de France repousse de toutes ses forces. Ce changement pourrait s'effectuer, soit en changeant d'auteurs, soit en faisant dicter des *Compendiums*, correctifs de la doctrine gallicane, que nous abjurerions de grand coeur. Sans cette précaution il nous paraîtrait certain qu'il y aurait dans le sein de l'Université une pomme de discorde bien funestre<sup>36</sup>.

Le 27 avril, Mgr Turgeon récapitula, dans sa réponse à Mgr Bourget, les raisons qui militaient en faveur d'une université diocésaine. Il réaffirma que le Séminaire de Québec n'avait pas l'intention de monopoliser l'enseignement supérieur et que d'autres universités pourraient être établies suivant l'expérience du Séminaire. La nouvelle université accepterait des étudiants de toute la province. Il lui demandait d'apposer sa signature à « la supplique au chef suprême de l'Église, pour obtenir une Université qui ne portera pas le titre d'Université provinciale, et ce dans la crainte de donner à nos ennemis l'occasion de nous faire obstacle ». « Nous ne croyons pas même, poursuivait-il, et pour la même raison, devoir la gratifier du nom d'Université de Québec ; il faudra que nous lui trouvions un autre nom ».

Mais l'approbation pontificale ne suffirait pas, contrairement à ce que pensait son correspondant, qui avait suggéré d'ignorer le gouvernement. Une reconnaissance officielle était nécessaire à la future université. Aussi avait-il pris contact, à cet effet, avec les membres catholiques du ministère Hincks-Morin, tout d'abord Augustin-Norbert Morin lui-même, puis Etienne-Pascal Taché et René-Edouard Caron, auxquels se joindrait sans nul doute Lewis Thomas Drummond<sup>37</sup>.

Sur la question du gallicanisme, Mgr Turgeon s'efforça de calmer les appréhensions de l'évêque de Montréal :

36. RLB, VII, p. 285-287: Bourget à Turgeon, 21 avril 1852.

37. Il était facile pour l'archevêque de rencontrer ces ministres, car le Parlement venait de quitter Toronto pour Québec, où la dix-neuvième législature du Canada-Uni allait débiter en août 1852 dans l'édifice parlementaire qui se dressait dans l'actuel parc Montmorency: une rue le séparait du palais archiépiscopal.

Quant à l'enseignement théologique du Séminaire de Québec, je pense que Votre Grandeur ne le doit pas redouter. On y comprend bien toute l'absurdité du Gallicanisme et nos professeurs savent faire bonne justice de ce qui en reste dans la théologie (celle de Bouvier) que l'on y enseigne, ainsi que dans les autres auxquelles les étudiants peuvent recourir. Je crois qu'il vaut mieux pour le succès de la mesure aujourd'hui en contemplation que nous ne nous donnions pas la peine de publier trop haut que nous réprouvons le Gallicanisme, car Votre Grandeur sait combien l'Ultramontanisme est épouvantable aux oreilles de ceux qui peuvent nous nuire en cette affaire<sup>38</sup>.

Mgr Bourget dut s'incliner. Il constata, dans sa lettre du 4 mai, que « toutes les mesures (étaient) prises à Québec pour demander au Pape une Bulle d'érection canonique et au gouvernement un *Bill* de reconnaissance civile de l'Établissement universitaire que l'on (était) résolu d'y former ».

Comme il n'y avait plus « aucun espoir de former de longtemps une Université Provinciale », l'évêque de Montréal se ralliait finalement à la proposition que le chanoine Pinsonnault avait exprimée: que Montréal ait alors sa propre université ! Il demandait donc à son correspondant de signer à son tour une supplique que, lui aussi, il projetait d'envoyer au pape<sup>39</sup>.

Décidément il n'était pas facile de s'entendre par lettres ! Mgr Turgeon délégua donc à Montréal son coadjuteur, Mgr Charles-François Baillargeon, pour clarifier la position de Québec<sup>40</sup>. Et le 10 mai, il confirma par lettre les explications de Mgr Baillargeon. Le diocèse de Montréal ne serait pas négligé ; il n'y avait nul besoin de deux universités. « . . . je dois dire, poursuivait-il, que les Directeurs du Séminaire de Québec ont toujours entendu, comme moi, que l'Université projetée offrirait à tous les collèges catholiques de la Province du Canada tous les avantages d'une véritable union et qu'elle accorderait à leurs élèves ce qu'elle accordera à ceux du Séminaire de Québec. »

Mgr Turgeon informait en outre son correspondant que, désormais, dans un mémoire présenté au gouvernement, « on deman-

38. ACAM 820.001 — 852.6.

39. RLB, VII, p. 301-302: Bourget à Turgeon, 4 mai 1852.

40. ACAM 820.001 — 852.9.

de que, dans la charte dont on sollicite l'expédition, il soit inséré une clause qui autorise le Séminaire de Québec à s'affilier d'autres maisons d'éducation de la Province dans le cas où on trouverait telle affiliation avantageuse »<sup>41</sup>.

Ainsi des conditions favorables pourraient être arrangées avec l'université, surtout la possibilité que les collèges de la région de Montréal soient couverts par la charte universitaire et ainsi habilités à conférer des degrés. C'est ce que précisément Mgr Bourget avait souhaité depuis le début, quoiqu'il eût préféré une université de collèges affiliés plutôt qu'une université qui affiliât des collèges. qui affiliât des collèges.

Le 14 mai il répondit qu'il était satisfait : « Nos Collèges pouvant participer aux privilèges de cette Institution, je serai justifiable à leurs yeux, si plus tard on venait à dire que j'ai porté plus d'intérêt à un établissement étranger qu'à ceux de ce Diocèse. La raison qu'il faut s'unir pour donner à une pareille institution toute l'importance qu'elle peut et doit avoir, sera toujours péremptoire pour moi »<sup>42</sup>.

\* \* \*

Montréal acceptant enfin les conditions posées par Québec, le Séminaire pouvait aller de l'avant pour faire ratifier sa charte. Le 10 mai 1852, le conseil de la maison se réunissait à cet effet. On y lit au procès-verbal : « On a adopté la pétition à Sa Majesté la Reine et le projet de Charte Universitaire, qui se trouvent transcrits au Grand Livre »<sup>43</sup>.

Une semaine auparavant, Mgr Turgeon avait écrit à lord Elgin, gouverneur général du Canada depuis le 1er octobre 1846, pour l'informer que les directeurs du Séminaire de Québec se proposaient de demander une charte royale : « Mais ils ne voudraient faire cette démarche qu'autant qu'ils auraient la certitude qu'elle rencontre l'approbation de Votre Excellence »<sup>44</sup>.

Le 8 mai le secrétaire provincial, le ministre Augustin-Norbert Morin, mandait à l'archevêque que le gouverneur, avant de donner

41. ACAM 820.001 — 852.10.

42. RLB, VII, p. 315-316: Bourget à Turgeon, 14 mai 1852.

43. Univ. 100-AK.

44. Univ. 100-AB.

son aval à ce projet, désirait obtenir les renseignements suivants: « Les moyens actuels ou disponibles de le mettre à exécution, les diverses facultés et divisions particulières de ces facultés dans lesquelles des chaires sont ou seront établies, et l'époque à laquelle on espère que l'Institution, ainsi augmentée en utilité et en importance, sera en pleine opération <sup>45</sup>. »

Deux jours plus tard l'archevêque transmettait les explications nécessaires <sup>46</sup>.

Le 13 mai, Etienne Parent, qui depuis 1847 détenait le poste de sous-secrétaire provincial, communiquait à Mgr Turgeon la copie d'un ordre en conseil, daté de la veille, qui exprimait le bien-fondé de l'établissement d'une université francophone pour la population catholique du Bas-Canada <sup>47</sup>.

Le même jour Mgr Turgeon écrivait au gouverneur général pour lui dire sa satisfaction. Il joignait à sa lettre un projet de charte et priaît lord Elgin d'appuyer le plus tôt possible la démarche de l'abbé Casault, qui partirait bientôt pour l'Europe <sup>48</sup>. Le 5 juin le secrétaire provincial communiquait de nouveau avec Mgr Turgeon pour lui faire part d'un nouvel ordre en conseil, qui annonçait que le gouverneur général donnerait un avis favorable à la requête du Séminaire de Québec auprès de la reine <sup>49</sup>.

A Londres l'octroi de la charte royale allait se faire rapidement. Le 26 juin le sous-secrétaire aux Colonies avisait l'abbé Casault, arrivé depuis peu dans la capitale britannique, qu'il avait reçu sa pétition et qu'il attendait désormais le rapport du gouverneur du Canada <sup>50</sup>. Le 7 juillet le même fonctionnaire apprenait au même correspondant qu'il avait reçu de lord Elgin une lettre recommandant l'octroi d'une charte universitaire royale au Séminaire de Québec <sup>51</sup>.

Le 16 juillet le secrétaire aux Colonies, sir John Pakington, informait lord Elgin qu'il avait reçu son communiqué ; il avait re-

45. Univ. 100-AG.

46. Univ. 100-AH.

47. Univ. 100-AL.

48. Univ. 100-AM.

49. Univ. 100 - AP.

50. Univ. 100-AQ.

51. Univ. 100-AR.

commandé à la reine d'accorder le privilège demandé et celle-ci s'était montrée favorable au projet. Le 9 août l'archevêque de Québec était informé à son tour par l'aide de camp du gouverneur du succès des démarches de l'abbé Casault<sup>52</sup>.

La charte sera acceptée telle que les directeurs du Séminaire l'avaient rédigée<sup>53</sup>. A la prière de l'abbé Casault, le document sera daté du 8 décembre 1852. Il arriva à Québec le 14 janvier suivant<sup>54</sup>.

Rome ne procédait pas aussi vite que Londres. L'abbé Casault s'y était rendu en juillet 1852 et avait présenté la supplique de l'épiscopat canadien pour l'érection canonique. Le secrétaire de la Propagande lui avait alors répondu que « le Souverain Pontife pourrait plus facilement accéder à la demande de Nos Seigneurs les Evêques du Canada, lorsqu'il n'aurait plus à craindre de voir les privilèges qu'il nous aurait accordés devenir inutiles par le mauvais vouloir de l'autorité civile ». C'est ce que lui rappelait l'abbé Casault dans sa lettre du 21 janvier 1853, en lui transmettant une copie de la charte qu'on venait de recevoir à Québec : « J'espère que ce document sera trouvé satisfaisant et qu'il déterminera Sa Sainteté à nous accorder la faveur qui lui a été demandée pour nous<sup>55</sup>. »

Pourvue de l'existence juridique, l'Université Laval se mettait en mesure d'organiser les facultés de théologie, des arts, de droit et de médecine. Le 1er février 1853, Mgr Turgeon communiquait aux évêques une copie de la charte universitaire. Il regrettait de ne pouvoir lui joindre l'indult apostolique : « Je ne doute cependant pas que la facilité avec laquelle la Charte Royale a été obtenue n'accélère l'obtention du Bref Pontifical sollicité par les Evêques du Canada<sup>56</sup>. » Le bref autorisant l'archevêque de Québec à conférer les degrés en théologie fut daté du 6 mars 1853. C'est seulement en 1876 que la bulle *Inter varias sollicitudines* conférait à l'Université Laval sa charte pontificale.

52. Univ. 100-AS.

53. Univ. 100-AK: délibérations du conseil du Séminaire de Québec.

54. Univ. 100-AZ.

55. Univ. 100-BA.

56. Univ. 100-BC: extrait d'une circulaire de Mgr Turgeon aux évêques de la Province, 1er février 1853.

## CONCLUSION

La fondation de l'Université Laval constitue un événement capital dans l'histoire sociale et culturelle du Canada français. Elle est le couronnement de l'emprise du clergé sur l'évolution intellectuelle du Québec. Exerçant déjà un influence prépondérante dans l'enseignement primaire par l'intermédiaire des instituts enseignants d'hommes et de femmes qui, depuis 1837, sont venus d'Europe ou qui ont été fondés sur place, régnant sans partage sur l'enseignement secondaire grâce à ses nombreux collègues classiques, le clergé parachève son oeuvre en établissant la première université catholique du Canada français.

Vigilant gardien de la confessionnalité et promoteur infatigable de la cléricisation de l'enseignement à tous ses niveaux, Mgr Bourget se trouve tout naturellement à l'origine de l'initiative qui devait aboutir à la création de Laval. Si, à un moment donné, il semble manifester un intérêt moindre pour ce projet, c'est que la question des écoles normales le préoccupe : « Il est bien à craindre, écrivait-il à l'archevêque de Québec, le 30 mars 1852, que le Ministère ne veuille nous imposer une Ecole Normale mixte », où se coudoieraient élèves catholiques et protestants, car le surintendant Jean-Baptiste Meilleur ne rêvait, selon lui, « qu'écoles mixtes »<sup>57</sup>. L'on sait que, là encore, le clergé obtiendra satisfaction par le projet de loi que George-Etienne Cartier déposait devant l'Assemblée législative, le 1er avril 1856, créant dans le Bas-Canada trois écoles normales à base confessionnelle et nationale. Le nouveau surintendant, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, était l'homme tout désigné pour s'entendre avec les évêques de Montréal et de Québec en vue d'en fixer les conditions d'organisation<sup>58</sup>.

Cette emprise cléricale sur l'éducation au Canada français progresse à un rythme sensiblement égal à celui de l'ultramontanisme dans l'Eglise de Pie IX. Il n'y a pas simple coïncidence entre la fondation de l'Université Laval et la publication, un an

57. RLB, VII, p. 233-234.

58. A. Labarrère-Paulé, *Les instituteurs laïques au Canada français*, p. 197-198.



plus tard, de l'encyclique *Inter multiplices*, qui marquait le triomphe de l'ultramontanisme veuillotiste sur le gallicanisme de l'archevêque de Paris et le libéralisme catholique des Dupanloup, des Montalembert, des Falloux et des Cochin. Mgr Bourget se révélait le fidèle disciple des Veillot et des Gaume en pressant les autorités du Séminaire de Québec de « purger » leur « école de ce vieux levain qu'aujourd'hui l'Eglise de France repousse de toutes ses forces ».

La réponse de l'archevêque Turgeon caractérise à merveille l'attitude qui sera celle des autorités ecclésiastiques du diocèse de Québec à l'encontre de l'intransigeance montréalaise. Sensible aux situations concrètes, plus proche du pouvoir, au point de passer volontiers par Londres avant d'aller à Rome, l'ultramontanisme québécois est plus réaliste, davantage pragmatique, « libéral » diront ses adversaires. D'où des frictions qui bientôt dégèneront en conflits bruyants et interminables.

Enfin le besoin qu'éprouve Montréal d'offrir le plus tôt possible à sa jeunesse un enseignement universitaire catholique explique l'insistance de Mgr Bourget à vouloir créer une université provinciale ou, à son défaut, une deuxième université dans son diocèse. De guerre lasse, il se rendra aux raisons de Québec, mais l'on devine, à ses réticences, qu'il n'est pas sans appréhensions pour l'avenir. A ce point de vue, les « Observations » du chanoine Pinsonnault avaient quelque chose de prophétique.

Philippe Sylvain

---